



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 27 janvier 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 janvier 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	JACQUEMARD
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Laurent
Monsieur Franck LEHENOFF	Madame Stéphanie VACHEROT	BOURGUIGNAT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Stéphanie MODDE
Madame Kildine BATAILLE	Madame Nora EL MESDADI	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Christophe AVENA	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Olivier MULLER
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Denis HAMEAU	Madame Laurence GERBET	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Valérie TEISSEIRE
Madame Marie-Odile CHOLLET		Monsieur Frédéric FAVERJON

Membres absents :

Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM pouvoir à Monsieur Hamid EL
HASSOUNI
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Mélanie BALSON
Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Claire TOMASELLI
Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie
KOENDERS

OBJET : FINANCES

Création d'une autorisation de programme - Actualisation des autorisations de programme et d'engagement

Conformément aux articles L.2311-3 et L.5217-10-7 du Code général des collectivités territoriales, il est rappelé que les autorisations de programme (investissement) et d'engagement (fonctionnement) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées de manière pluriannuelle pour le financement de projets déterminés.

Les crédits de paiement constituent, quant à eux, la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année dans le cadre des autorisations de programme et d'engagements correspondantes.

Les autorisations de programme et d'engagement sont votées par l'assemblée délibérante. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et peuvent être révisées (modification du montant, de la répartition des crédits de paiement prévisionnels, de l'affectation des crédits).

En outre, le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021 est venu préciser les modalités de gestion de la pluriannualité (règles applicables en matière d'autorisations de programme et d'engagement).

Dans le cadre du présent rapport, il est proposé de procéder d'une part, à la création de l'autorisation de programme relative à l'opération de rénovation et de réaménagement de la Bibliothèque Colette et, d'autre part, à l'actualisation :

- de l'autorisation de programme au titre d'« Ambition éducative 2030 » ;
- des autorisations de programme et d'engagement de la gestion connectée de l'espace public « OnDijon » ;
- de l'autorisation de programme relative à l'installation du siège de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) avec la réhabilitation de l'Hôtel particulier Bouchu d'Esterno ;
- de l'autorisation de programme relative à la rénovation de la Base nautique du lac Kir ;
- de l'autorisation de programme pour la rénovation et l'extension de la Maison des Associations ;
- des autorisations de programme portant sur la maîtrise de l'énergie et la production d'énergie photovoltaïque.

Le détail de ces différentes opérations est explicité dans l'annexe jointe au présent rapport.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-3 et L.5217-10-7;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** la création d'une autorisation de programme pour la rénovation et le réaménagement de la bibliothèque Colette présentée dans l'annexe jointe au présent rapport, ainsi que l'affectation et l'échéancier prévisionnel des crédits de paiement correspondants ;
- **d'approuver** les actualisations des autorisations de programme et d'engagement présentées dans l'annexe jointe au présent rapport ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 51

ABSTENTION : 8

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 5 PROCURATION(S)

